



Besoin d'aide statut vrp exclusif

Par **inesdy**, le **31/01/2014 à 22:08**

bonsoir,

je suis salarié depuis 1 an dans une entreprise de démarchage a domicile (statut vrp exclusif) il y a certaine choses que je trouve bizarre.

-Depuis mon embauche je n'ai jamais passer de visite médical.

-Sur mes fiche de paie les congés reste toujours a 0 .

-Ils nous imposent des congés non payer et nous obligent a travailler le samedi pour les récupérer . Si pendant ces samedi l'objectif n'est pas réaliser ils nous enlèvent une journée sur notre salaire .

-S'il y a des impayées de la part des clients ils nous les retirent de notre paye ainsi que sur la paye de notre chef de groupe . (rien que ce mois ci -250 euro...)

C'est ma première expérience dans ce domaine et je ne sais pas ci tout sa est légal, que dois je faire ? a qui doit je m adresser ? merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **01/02/2014 à 09:39**

Bonjour,

L'employeur est en tort en ne vous ayant pas fait passé de visite médicale d'embauche pendant la période d'essai puisque je présume qu'il y en avait une au contrat de travail et vous avez subi un préjudice sans avoir besoin de le prouver, vous pourriez par ailleurs demander un rediez-vous auprès du Médecin du Travail...

Il faudrait savoir si l'employeur vous verse une indemnité de congés payés sur vos feuilles de paie mais c'est anormal si vous n(avez pas pu en prendre entre le 1er mai et le 31 octobre 2013 pour au moins 2 semaines continues dans la limite de ceux acquis jusqu'au 31 mai 2013...

Normalement comme VRP exclusif, vous ne devriez être astreint à aucun horaire et en vous retirant une somme de votre salaire si un objectif n'est pas atteint, l'employeur vous applique une sanction pécuniaire interdite même s'il faudrait savoir comment est fixée votre rémunération...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...